

**ASSOCIATION OSEO-VAUD
VEVEY**

R A P P O R T

de l'Organe de révision sur le contrôle ordinaire
à l'Assemblée générale des Membres

Exercice 2023

Lausanne, le 19 avril 2024

R A P P O R T

de l'Organe de révision sur le contrôle ordinaire à
l'Assemblée générale des Membres de
l'ASSOCIATION OSEO-VAUD – Vevey

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION OSEO-VAUD**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital ainsi que l'annexe pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Conformément à la Swiss-GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'Organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP-RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité de l'Association est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP-RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'Association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste

Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'Association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de l'Association.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 19 avril 2024
LBO/FTS/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels

BILAN

Au 31 décembre

2023

2022

notes

(en CHF)

(en CHF)

ACTIF

ACTIFS CIRCULANTS

<i>Liquidités</i>		2'621'163	2'186'285
<i>Créances résultant de livraisons et de prestations</i>		807'472	1'162'198
Envers des tiers		428'619	515'524
Envers des institutions publiques		378'853	646'674
<i>Autres créances à court terme</i>		0	598
<i>Actifs de régularisation</i>		654'026	1'802'730

TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS

4'082'661

5'151'811

ACTIFS IMMOBILISES

<i>Immobilisations financières</i>	2.2	364'940	314'557
Garantie de loyer		364'940	314'557
<i>Participations</i>	2.2	30'000	30'000
<i>Immobilisations corporelles</i>	2.1	49'590	3'777

TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES

444'531

348'334

TOTAL DE L'ACTIF

4'527'191

5'500'145

BILAN

Au 31 décembre

	notes	2023 (en CHF)	2022 (en CHF)
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
<i>Dettes résultant de livraisons et de prestations</i>		1'199'261	830'825
Envers des tiers		629'090	641'564
Envers des institutions publiques		570'171	189'261
<i>Autres dettes à court terme</i>		57'471	68'468
<i>Passifs de régularisation</i>		374'845	704'976
TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		1'631'577	1'604'269
CAPITAL DES FONDS			
	2.3		
<i>Fonds étrangers d'égalisation</i>		745'179	738'925
<i>Fonds étrangers de roulement</i>		0	1'024'000
<i>Fonds étrangers affectés</i>		0	15'161
TOTAL DU CAPITAL DES FONDS		745'179	1'778'086
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
	2.4		
Capital social		228'590	228'590
Fonds liés		1'890'763	1'770'241
Bénéfice / perte reportée		8'958	22'543
Résultat de l'exercice		22'124	96'415
TOTAL DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		2'150'435	2'117'789
TOTAL DU PASSIF		4'527'191	5'500'145

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

	notes	2023 (en CHF)	2022 (en CHF)
RECETTES D'EXPLOITATION	2.5	17'931'214	20'385'382
Contributions du secteur public		16'182'328	17'654'553
Produits des livraisons et prestations		1'748'886	2'730'829
CHARGES D'EXPLOITATION	2.7	(17'768'463)	(19'992'388)
Frais de personnel	2.6	(14'309'282)	(15'918'292)
Frais de locaux		(1'691'014)	(1'557'923)
Charges des activités		(1'179'630)	(1'879'869)
Charges d'administration et d'informatique		(509'868)	(534'912)
Autres charges d'exploitation		(78'669)	(101'392)
Amortissements		(311'147)	(350'044)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(148'396)	42'950
RESULTAT EXCEPTIONNEL ET HORS EXPLOITATION	2.8	170'520	53'465
RESULTAT DE L'EXERCICE		22'124	96'415

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre	2023 (en CHF)	2022 (en CHF)
BENEFICE DE L'EXERCICE	22'124	96'415
Amortissements	311'147	350'044
Variation des débiteurs	355'324	1'465'439
Variation des actifs transitoires	1'148'705	(1'225'104)
Variation des créanciers	357'438	(184'962)
Variation des passifs transitoires	(330'131)	390'893
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	1'864'607	892'724
Investissements dans les immobilisations corporelles	(356'960)	(353'821)
Investissements dans les immobilisations financières	(50'384)	(25)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(407'344)	(353'846)
Variation des fonds étrangers d'égalisation	6'253	62'359
Variation des fonds étrangers de roulement	(1'024'000)	0
Variation des fonds étrangers affectés	(15'161)	(1'031'362)
Variation des fonds libres	10'522	1'305'241
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1'022'385)	336'238
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	434'878	875'116
MONTANT DE LA TRESORERIE AU DEBUT DE LA PERIODE	2'186'285	1'311'169
Variation totale de la trésorerie	434'878	875'116
MONTANT DE LA TRESORERIE A LA FIN DE LA PERIODE	2'621'163	2'186'285

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET AFFECTES

	Etat au 31.12.2021 (en CHF)	Dotation (en CHF)	Utilisation (en CHF)	Transfert (en CHF)	Résultat de l'exercice (en CHF)	Etat au 31.12.2022 (en CHF)	Décision AG 2023 (en CHF)	Dotation (en CHF)	Utilisation (en CHF)	Transfert (en CHF)	Résultat de l'exercice (en CHF)	Etat au 31.12.2023 (en CHF)
Capital des fonds												
Fonds de fluctuation INIZIO OAI& COI	1'037'020	208'221	-	-1'245'241	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds affectés INIZIO DGEJ	-	-	-	-	-	2'176	-3'777	10'030	-3'777	-	-	8'429
Fonds affectés Vélostation Vevey	9'503	5'658	-	-	-	15'161	-15'310	149	-15'310	-	-	-
Capital des fonds	1'046'523	213'879	-	-1'245'241	-	17'336	-19'087	10'180	-19'087	-	-	8'429
Capital de l'organisation												
Capital propre	228'590	-	-	-	-	228'590	-	-	-	-	-	228'590
Résultat reporté	37'687	-15'144	-	-	-	22'543	-13'585	-	-	-	-	8'958
Résultat de l'exercice	89'856	-	-89'856	-	96'415	96'415	-96'415	-	-	-	22'124	22'124
Capital lié												
Fonds libres des programmes	80'000	10'000	-	-	-	90'000	10'000	-	-	-	-	100'000
Fonds libres Projets en cours	100'000	50'000	-	-	-	150'000	-	-	-	-	-	150'000
Fonds libres Intégration	25'000	-	-	-	-	25'000	-	-	-	-	-	25'000
Fonds libres Plan social OSEO	155'000	45'000	-	-	-	200'000	100'000	-	-	-	-	300'000
Fonds libres attribution OAI	-	-	-	1'245'241	-	1'245'241	-	86'322	-84'290	-	-	1'247'273
Fonds Oser Jouer	-	-	-	60'000	-	60'000	-	62'100	-53'609	-	-	68'491
Capital de l'organisation	716'133	89'856	-89'856	1'305'241	96'415	2'117'789	-0	148'422	-137'900	-	22'124	2'150'435

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre

2023

(en CHF)

2022

(en CHF)

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

L'OSEO-Vaud applique les recommandations SWISS GAAP RPC 21 relatives à la présentation des comptes. Le présent document restitue une image fidèle, c'est-à-dire conforme aux conditions réelles, du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view), respectant ainsi les directives de la Fondation ZEW0 (service spécialisé suisse des institutions publiques collectant des dons).

2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Bilan

2.1 Immobilisations corporelles

Selon les directives ou accords financiers des subventionneurs (DGEM/DIRIS/DGEJ et SECO), les investissements selon les valeurs sont soit incorporés directement en charge, soit inscrites au bilan.

2.2 Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les postes de caution et garanties correspondent aux relevés bancaires.

2.3 Capital des fonds

Le capital des fonds fait état des fonds affectés spécialement à des prestations ou projets de l'organisation. Le détail figure dans le tableau de variation des capitaux.

2.4 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation présente les moyens relevant du financement propre de l'organisation. Il est composé du capital libre ainsi que du capital (fonds) lié. Le détail figure dans le tableau de variation des capitaux.

Compte de résultat

2.5 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation se répartissent comme suit :

Désignation	PROJETS DIRIS	PROJETS DGEM	PROJETS OAI	PROJETS SECO	PROJETS DGEJ	PROJETS AUTRES	2023	2022
CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	9 057 587	3 130 591	2 580 952	701 177	572 020	140 000	16 182 328	17 654 553
RECETTES DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS	774 200	100 063	38 616	9 180	487	826 341	1 748 886	2 730 829
TOTAL RECETTES	9 831 787	3 230 654	2 619 568	710 357	572 507	966 341	17 931 214	20 385 382
FRAIS DE PERSONNEL LIE	(8 183 992)	(2 695 080)	(2 113 043)	(570 505)	(458 433)	(288 229)	(14 309 282)	(15 918 292)
FRAIS LOCAUX & ENTRETIENS	(926 969)	(355 167)	(200 701)	(120 759)	(81 087)	(6 331)	(1 691 014)	(1 557 923)
CHARGES DES ACTIVITES	(353 485)	(48 762)	(65 809)	(1 838)	(7 451)	(702 286)	(1 179 630)	(1 879 869)
CHARGES ADMINISTRATION & INFORMATIQUE	(273 499)	(91 317)	(81 469)	(20 978)	(12 791)	(29 814)	(509 868)	(534 912)
AUTRES CHARGES	33 235	(13 623)	(29 873)	(4 382)	625	105 868	91 851	(47 928)
CHARGES AMORTISSEMENT & REMPLACEMENT	(127 076)	(26 705)	(128 674)	(10 147)	(13 370)	(5 174)	(311 147)	(350 044)
TOTAL CHARGES	(9 831 787)	(3 230 654)	(2 619 568)	(728 608)	(572 507)	(925 966)	(17 909 090)	(20 288 967)
RESULTATS EXERCICE	0	0	0	(18 252)	0	40 376	22 124	96 415

2.6 Frais de personnel

Aucune rémunération n'est versée aux membres de l'organe directeur suprême.

La Direction de l'association a touché un montant de CHF 155'096 brut pour un emploi entre 90% et 100% en 2023.

Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle

Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps		
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps	X	X
> 250 emplois à plein temps		

2.7 Charges d'exploitation

Le détail des charges d'exploitation figure au point 2.5.

Total des charges	18'079'610	20'342'432
Charges administratives	1'313'308	1'333'601
en % du total des charges	7.26%	6.56%
Relations publiques, réseautage	23'360	12'768
en % du total des charges	0.13%	0.06%

2.8 Résultat hors exploitation et exceptionnel

Le résultat hors exploitation et exceptionnel est constitué des éléments suivants :

Dons	76'932	12'456
AVS : Taxe CO2 + ristourne décompte électronique	12'901	15'470
Résultat sur mesures non conventionnées	(8'047)	20'658
Résultat sur vente d'immobilisations	53'460	2'124
Rétrocession extraordinaire secrétariat national (courtier)	30'176	0
Divers	5'098	2'757
	170'520	53'465

3. Dettes envers des institutions de prévoyance

183'269

189'261